



## AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE FALAISE**

Par arrêté en date du 8 juillet 2024, le président de la Communauté de communes du Pays de Falaise a prescrit l'engagement d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Falaise dont l'objectif est d'ajuster le règlement écrit de la zone UE (espaces à vocation économique), mettre à jour les Servitudes d'Utilités Publiques et les annexes informatives.

La Communauté de Communes met à la disposition du public le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Falaise, **du Lundi 18 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024**, conformément à la décision D-2024-34 du 9 septembre 2024 :

- Au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise, rue de l'industrie à Falaise, aux jours et heures d'ouverture.

Le projet pourra être consulté sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante [www.paysdefalaise.fr](http://www.paysdefalaise.fr)

Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet sera ouvert et à disposition au jours et heures d'ouverture au siège de la communauté de communes pendant toute la durée de la mise à disposition.

Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : [plui@paysdefalaise.fr](mailto:plui@paysdefalaise.fr).

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et à la mairie de Falaise ainsi que publié sur le site internet 8 jours avant la mise à disposition du dossier et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.